

16 juin 2023 -17:02

Conseil des ministres du 16 juin 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 16 juin 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juin 2023](#)

Circulaire concernant le code de déontologie pour les membres du gouvernement

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire concernant un code de déontologie pour les membres du gouvernement.

Le projet de circulaire a pour but de clarifier et compléter, à l'aide d'un code de déontologie, les principes déontologiques fondamentaux et les règles de conduite des membres du gouvernement, ainsi que certaines règles de fonctionnement du gouvernement.

Il contient les principes fondamentaux d'intérêt général, d'égalité et de dignité ainsi que les règles de conduite dans les sphères suivantes :

- intégrité
- responsabilité
- conflits d'intérêts
- acceptation et exercice des mandats
- présents et avantages divers
- indépendance
- respect de la vie privée
- transparence
- confidentialité et discrétion
- obligations après la cessation des fonctions

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Pension complémentaire pour le personnel du Théâtre royal de la Monnaie

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la ministre des Institutions culturelles fédérales Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instaurant une pension complémentaire en faveur de certains membres du personnel du Théâtre royal de la Monnaie.

Ce projet officialise l'entrée du Théâtre royal de la Monnaie dans le régime de pension des employés contractuels fédéraux, avec effet au 1er janvier 2022 pour les employés contractuels en service à cette date.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Fonction publique : instauration des chèques-repas au sein de l'administration publique fédérale

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal réglant l'introduction des chèques-repas au sein de l'administration publique fédérale.

Afin de renforcer l'attractivité de la carrière des membres du personnel de la fonction publique fédérale, il a été décidé de proposer de leur offrir des chèques-repas.

Le membre du personnel bénéficiera d'un chèque-repas électronique nominatif par jour presté, dont la valeur nominale est fixée à 6 euros.

L'instauration des chèques-repas a comme corollaire l'abrogation de l'indemnité forfaitaire journalière de frais de séjour, laquelle sera effective à la date d'entrée en vigueur des chèques-repas, à savoir le 1er janvier 2024.

Le projet d'arrêté royal sera transmis pour avis au Conseil d'État après concertation syndicale.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 juillet 2017 fixant les allocations et les indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Mise à jour de la circulaire relative au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra de Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mise à jour de la circulaire n° 712 relative au monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel en 2023 et 2024 et aux enveloppes en personnel en 2023 et 2024.

La circulaire 712bis fait une mise à jour des limites d'engagement 2023 et 2024 reprises dans la circulaire n° 712. La mise à jour intègre les décisions prises lors du Conseil des ministres du 28 avril 2023 concernant le contrôle budgétaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Marché public en faveur de la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public en faveur de la Défense.

Il concerne la construction d'un nouveau bâtiment au profit de la station d'ancrage des communications satellitaires au Camp Roi Albert de Marche-en-Famenne. Le marché est passé via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Marché public en faveur du SPF BOSA

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public en faveur de la direction générale PersoPoint du SPF BOSA.

Dans le cadre de l'introduction des chèques-repas au sein de la fonction publique administrative fédérale, le marché destiné à la création, au traitement, à la distribution, à la gestion et à la collecte de chèques repas électroniques des différentes entités de l'administration fédérale qui attribueront des chèques-repas à leur collaborateurs est approuvé par le conseil des ministres.

Le marché sera attribué selon une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Dispositions diverses relatives au travail

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des dispositions diverses relatives au travail.

L'avant-projet de loi apporte un certain nombre d'ajustements techniques et légistiques à différentes lois afin d'adapter certaines dispositions légales aux développements législatifs récents.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juin 2023](#)

Régime d'avantages à certains dispensateurs de soins

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant un régime d'avantages sociaux et d'autres avantages à certains dispensateurs de soins.

Le projet contient les modifications suivantes concernant les professionnels des soins et plus particulièrement les médecins, kinésithérapeutes et sage-femmes :

- médecins
 - les dispensateurs de soins qui, pendant toute l'année, ont été formellement inactifs en raison notamment d'une incapacité du travail, mais qui ont malgré tout exercé une activité professionnelle autorisée pourront obtenir un montant de prime statut social
 - le terme « agrément » pour les médecins est spécifié de telle façon que les médecins disposant d'un numéro INAMI avec le code de compétence destiné aux médecins sans titre professionnel particulier et sans droits acquis, ainsi qu'aux médecins généralistes avec droits acquis sont assimilés à des médecins agréés
 - des seuils d'activité sont inscrits pour les nouvelles spécialités génétique clinique et médecine légale et s'élèvent pour ces deux nouvelles spécialités à 25.000 euros de remboursements de prestations attestées, pour le statut social complet
 - le montant indexé de la prime pour les médecins généraliste en formation et les médecins spécialistes en formation est augmenté à partir de l'année de prime 2023 d'un montant supplémentaire de 542,59 euros et s'élèvera à 7 465,04 euros pour l'année de prime 2023

- kinésithérapeutes
 - le montant pour l'année de prime de 2022 est fixé à respectivement 1 790,34 euros, 2 365,79 euros et 3 165,07 euros

- sage-femmes
 - les avantages sociaux et autres sont instaurés à partir de l'année de prime 2023, pour un montant de 593,44 euros et pour un seuil d'activité minimal de 150 prestations

Le projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Ancrage légal d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté – Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à entériner l'adoption d'un plan fédéral quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'État, s'inscrit dans le droit fil de l'ambition du gouvernement d'ancrer la politique de lutte contre la pauvreté dans une loi et prévoit l'adoption obligatoire par le gouvernement d'un plan fédéral de lutte contre la pauvreté au cours de la première année de chaque législature.

Lors de l'élaboration du plan, il s'agira d'organiser des concertations avec les services de lutte contre la pauvreté. Le plan doit être le résultat d'une élaboration conjointe avec l'ensemble des ministres et secrétaires d'État pour identifier les mesures à prendre dans le champ de leurs compétences. Chaque mesure est assortie d'un objectif chiffré et d'une estimation budgétaire.

Le plan sera également présenté à la conférence interministérielle afin d'identifier des synergies avec les entités fédérées.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

16 juin 2023 -18:26

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Adaptations à la législation relative aux sanctions administratives communales - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi modifiant plusieurs lois en matière de sanctions administratives communales.

Tout d'abord, l'avant-projet apporte une modification de la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (loi SAC). Cette loi est en vigueur depuis plusieurs années et, afin de faciliter l'application des sanctions administratives communales sur le terrain dans la pratique quotidienne, plusieurs adaptations sont prévues dans la réglementation. Cette nécessité à prévoir des adaptations ressort également du deuxième "rapport SAC". En 2020, une étude a par ailleurs menée sur les pratiques de médiation SAC par l'Institut national de criminalistique et de criminologie. Elle a donné lieu à toute une série de recommandations législatives destinées à renforcer la médiation. En outre, la Cour constitutionnelle a souligné le fait que le fonctionnaire sanctionnateur et, en appel, le tribunal de police sont dans l'impossibilité d'assortir d'un sursis l'amende qu'ils prévoient pour les infractions énumérées à l'article 3, 3°, de la loi SAC. Une modification de la loi s'impose donc.

Par ailleurs, l'avant-projet modifie l'article 134sexies (en lien avec l'interdiction de lieu) de la Nouvelle Loi communale. Afin d'aligner la disposition légale concernant l'interdiction de lieu sur la réglementation actuellement applicable en matière de protection de la vie privée, cet article est modifié.

Enfin, l'avant-projet vise à modifier la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119bis de la nouvelle loi communale. En effet, cette loi a des interactions avec d'autres réglementations (dont la loi SAC et ses arrêtés d'exécution) de sorte qu'une harmonisation est recommandée.

L'avant-projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales, la Nouvelle Loi communale et la loi du 15 mai 2007 relative à la création de la fonction de gardien de la paix, à la création du service des gardiens de la paix et à la modification de l'article 119bis de la Nouvelle Loi communale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes
institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Mesures de promotion du vélo pour les déplacements domicile-travail

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a marqué son accord sur trois mesures de promotion du vélo pour les déplacements domicile-travail.

Dans le cadre de « Be Cyclist », le plan d'action fédéral pour la promotion du vélo, les ministres de la Mobilité, de l'Économie et du Travail, des Affaires Sociales et de la Santé Publique et des Finances ont convenu de promouvoir l'utilisation du vélo pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Suite à cela, les trois mesures suivantes sont mises en œuvre :

- la généralisation de l'indemnité kilométrique vélo
- un appel à projets « Shift your mobility » pour les entreprises
- un appel à projets pour la promotion de l'utilisation du vélo lors des déplacements domicile-travail pour les asbl

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Police locale : octroi des subsides pour soutenir le régime de fin de carrière (NAPAP) pour 2023

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant les modalités d'octroi des subsides pour soutenir le régime de fin de carrière (NAPAP) des membres du personnel du cadre opérationnel de la police locale pour l'année 2023.

Lors du contrôle budgétaire, il a été décidé d'octroyer un subside pour le coût du traitement d'attente des membres du personnel en non-activité préalable à la pension. Ceci vise à compenser le surcoût financier des administrations locales. Il s'agit d'un transfert budgétaire d'un total de 39,5 millions d'euros

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

24 nov 2023 -16:06

Appartient à Conseil des ministres du 24 novembre 2023

Répartition des recettes du Fonds de la sécurité routière

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la répartition des recettes fédérales du Fonds de la sécurité routière.

La modification vise à augmenter les budgets des achats communs de la Police fédérale, ainsi que les budgets du SPF Mobilité et du SPF Justice afin d'atteindre les objectifs du plan de sécurité routière, en particulier les initiatives visant à augmenter la probabilité d'être arrêté et à renforcer la capacité de la chaîne de justice pénale.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue de la Loi, 2

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 488 0511

<https://verlinden.belgium.be>

info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx

Porte-parole

+32 473 33 30 53

press@verlinden.belgium.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juin 2023](#)

Mesures pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile à Bruxelles

Sur proposition de la secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Nicole de Moor, le Conseil des ministres a marqué son accord sur les mesures pour l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile à Bruxelles.

Depuis août 2021, l'afflux croissant de demandeurs de protection internationale en Belgique met peu à peu les capacités d'accueil et l'accompagnement socio-médical de Fedasil sous tension, tant et si bien que ce dernier n'est plus en mesure de garantir l'aide matérielle le jour même pour tous les demandeurs de protection internationale.

Dans ce contexte de crise, c'est la Région de Bruxelles-Capitale qui assure en partie l'accueil de ces personnes, en qualité d'instance compétente pour l'accueil d'urgence des sans-abris. Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le financement de cet accueil, de même que sur le financement médico-social des demandeurs qui ne sont pas pris en charge le jour même par Fedasil.

Des mesures de soutien financier sont prévues pour :

- le soutien médical aux demandeurs de protection internationale par le biais d'un "point médical pour les réfugiés"
- l'accueil de 1 200 demandeurs de protection internationale (depuis le 8 décembre 2022), avec une extension de 300 places supplémentaires
- la mise à disposition des places d'accueil humanitaires entre le 1er novembre 2022 et le 8 décembre 2022
- le nouveau point d'information au centre Bordet pour les demandeurs de protection internationale, avec une extension possible jusqu'en 2024

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nicole de Moor, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration
Rue Lambermont, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 572 02 00
<https://demoor.belgium.be>

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@demoor.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Moyens supplémentaires pour les besoins humanitaires et sociaux en Ukraine

Sur proposition de la ministre de la Coopération au développement Caroline Gennez, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un financement supplémentaire pour répondre aux besoins humanitaires et sociaux en Ukraine.

En réponse au contexte humanitaire difficile en Ukraine, la réponse humanitaire internationale est renforcée en soutenant des projets de l'UNHCHR et du PAM, ainsi qu'en soutenant le Country Based Pooled Fund géré par l'OCHA, le bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires.

Pour pallier les besoins sociaux, la continuité avec les engagements de 2022 sera assurée, tout en poursuivant la collaboration avec les organisations partenaires UNICEF, l'UNFPA, l'OIM et la Banque mondiale, en se basant sur leurs derniers appels.

À cette fin, 24 millions d'euros de la provision interdépartementale « Ukraine » sont redistribués.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Caroline Gennez, ministre de la Coopération eu
développement et de la Politique des Grandes villes
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 206 95 00
<https://gennez.belgium.be>

Rebecca Castermans
Porte-parole
+32 494 91 45 97
rebecca.castermans@diplobel.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Ukraine : financement d'initiatives en matière de sécurité, de diplomatie et de soutien civil

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le transfert de crédits depuis la provision interdépartementale Ukraine en vue du financement d'initiatives en matière de sécurité, de diplomatie et de soutien civil.

Il s'agit du financement des points suivants :

- la prolongation des missions de sécurité de la Défense pour l'année 2023 à l'Ambassade de Belgique à Kiev
- l'adaptation du réseau diplomatique belge en conséquence de la guerre en Ukraine
- les contributions au Trust Fund de l'OTAN pour l'Ukraine et la Moldavie
- le soutien civil international de mesures et initiatives prises par plusieurs organisations internationales en appui à l'Ukraine et à sa population

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Elke Pattyn
Porte-parole
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Prolongation de la location de bâtiments pour les justices de paix de Schaerbeek et Laeken

Sur proposition du secrétaire d'État chargé de la Régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la conclusion d'un avenant de prolongation pour la location du bâtiment abritant la justice de paix de Schaerbeek et la prolongation tacite du bail pour le bâtiment abritant la justice de paix de Laeken.

Le SPF Justice a fait savoir à la Régie des bâtiments que le regroupement prévu des justices de paix à Bruxelles n'aurait provisoirement pas lieu. Cette fusion aurait permis de regrouper les 19 cantons en six pôles et de réduire ainsi le nombre de bâtiments occupés et donc la superficie.

Le SPF Justice a fait part de son intention de quitter prochainement le bâtiment abritant la justice de paix de Laeken 1. Un courrier de résiliation du bail a dès lors été envoyé au propriétaire le 31 mai 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

COVID-19 : prolongation des mesures de prise en charge des patients

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant les mesures de gestion des hospitalisations des patients atteints du Covid.

Dans le cadre de la crise du COVID-19, la loi du 4 novembre 2020 a été votée, pour prévoir la possibilité de prendre des mesures d'urgence pour la gestion de la prise en charge des patients COVID-19 au sein des hôpitaux. Elle établit des règles en matière de répartition et de transport des patients en fonction de la capacité d'admission et une base juridique pour le Comité Hospital & Transport Surge Capacity (HTSC).

Compte tenu de la pression potentielle sur les hôpitaux et sur le personnel soignant, cette réglementation reste nécessaire afin de garantir la continuité des soins et de continuer à soutenir le personnel soignant. Les mesures sont dès lors prolongées de six mois, jusqu'au 1er janvier 2024.

Le projet d'arrêté royal est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Modifications concernant les mandats des services de médiation pour le secteur postal, les télécommunications et l'énergie

Sur proposition de la ministre des Entreprises publiques, des Télécommunications et de la Poste Petra De Sutter et de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses modifications aux mandats des services de médiation pour le pour le secteur postal, les télécommunications et l'énergie.

Les modifications sont les suivantes :

- mandat de six ans au lieu de cinq ans
- limitation du nombre de mandats à deux
- prolongation du mandat si aucun nouveau médiateur n'a encore été désigné
- évaluation du médiateur par le ministre compétent, assisté dans cette tâche par une institution indépendante

L'avant-projet de loi est transmis pour avis aux organisations syndicales représentatives et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

16 juin 2023 -17:02

Appartient à Conseil des ministres du 16 juin 2023

Nomination de membres du conseil d'administration de la SFPI

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination de membres du conseil d'administration de la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI).

Caroline Goddeeris et Dieter Berckvens sont nommés comme membres du conseil d'administration de la SFPI et ce afin d'achever les mandats de Renaat Berckmoes et Ariel Gonzalez.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be